



Parcs
Canada

Parks
Canada



CODE DE VALEURS ET D'ÉTHIQUE

Canada

Table des matières

Message du directeur général de l'Agence.....	1
Contexte.....	3
Pierres angulaires de Parcs Canada :	
Mandat.....	4
Vision.....	4
Valeurs fondamentales.....	4
Objectifs du <i>Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada</i> ...	5
Valeurs fondamentales de Parcs Canada et comportements attendus	6
Respect.....	6
Engagement	7
Excellence	8
Intégrité	9
Devoirs de vigilance	10
1. Conseils aux dirigeants et exécution des décisions avec loyauté	10
2. Soin et utilisation des biens et actifs du gouvernement	11
3. Conflit d'intérêts.....	12
4. Respect des limites légales et organisationnelles	14
5. Relations entre les membres de l'équipe Parcs Canada.....	14

Pour obtenir de l'aide :

Le Centre des valeurs et de l'éthique de Parcs Canada..... 16

Application du *Code de valeurs et d'éthique de*

Parcs Canada..... 18

Responsabilités19

1. De tous les membres de l'équipe Parcs Canada.....19

2. Des superviseurs20

3. Des membres de l'équipe de gestion :
gestionnaires intermédiaires et gestionnaires du
groupe de la direction21

4. Des membres du comité exécutif de gestion.....22

5. Du directeur général de l'Agence22

6. De l'ombudsman23

Liens avec les documents existants25

Message du directeur général de l'Agence

À Parcs Canada, nous sommes vraiment privilégiés de faire partie d'une équipe où l'engagement et la passion contribuent grandement aux nombreuses réussites de l'Agence. Au fil des ans, nous avons réalisé des choses remarquables qui nous inspirent à poursuivre sur cette lancée pour ainsi accroître notre notoriété et multiplier les succès.

Pour y parvenir, nous avons un Mandat qui définit clairement ce que nous faisons et une Vision qui oriente nos actions. Nous avons maintenant nos Valeurs fondamentales – respect, engagement, excellence et intégrité – qui définissent comment nous faisons notre travail à Parcs Canada. Ces Valeurs, ainsi que les autres composantes du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*, guident nos activités quotidiennes et nos prises de décision, et nous aident à assurer un milieu de travail sain et dynamique.

Ainsi, la réussite de Parcs Canada se traduit par ce que nous accomplissons, mais aussi par la façon dont nous y parvenons. Ce succès est possible quand nous tous, comme membres de l'équipe Parcs Canada, travaillons ensemble de façon

respectueuse, quand notre contribution est reconnue et quand nous sommes fiers de dire que nous sommes membres de cette organisation exceptionnelle. Nous pouvons parler de réussite quand, indépendamment du poste, du rôle ou du lieu de travail, nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes, acceptons les responsabilités qui nous sont confiées et faisons preuve de la plus grande intégrité.

Notre *Code de valeurs et d'éthique* a été élaboré pour nous aider à transformer tout ceci en réalité, bien au-delà des mots sur une page. Je vous demande donc de prendre le temps de lire notre *Code* et d'en discuter avec les membres de votre équipe et vos collègues pour mieux comprendre ce que représentent ces valeurs quand nous les vivons pleinement. Nous pourrons ainsi vraiment travailler ensemble à Parcs Canada vers l'atteinte de nouveaux sommets.

Alan Latourelle

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada

Contexte

Parcs Canada accomplit son Mandat et sa Vision grâce à la participation des membres de son équipe, des intervenants, des partenaires et au soutien des Canadiens. La réussite de Parcs Canada est possible quand nous travaillons ensemble de façon collaborative tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, en établissant et en maintenant des relations fructueuses basées sur la confiance. Cette collaboration reflète la façon dont les membres de l'équipe vivent et intègrent les Valeurs fondamentales de respect, d'engagement, d'excellence et d'intégrité.

Le Mandat, la Vision et les Valeurs fondamentales de Parcs Canada sont les pierres angulaires de notre organisation et de son caractère unique. Servant de cadre général aux activités de Parcs Canada, les Valeurs fondamentales et l'éthique nous guident dans nos responsabilités quotidiennes et notre façon de travailler ensemble en vue de réaliser notre Mandat et notre Vision. Les Valeurs fondamentales sont la base du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* (le Code).

Sous l'autorité du gouvernement élu et en vertu de la loi, les membres de l'équipe Parcs Canada jouent un rôle fondamental pour servir la population, les collectivités et l'intérêt public.

Les pierres angulaires de Parcs Canada : le Mandat, la Vision et les Valeurs fondamentales

Notre Mandat : ce que nous faisons ensemble

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Notre Vision : ce que nous voulons atteindre ensemble

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Notre Valeurs fondamentales : comment nous travaillons ensemble

Les Valeurs fondamentales de Parcs Canada – respect, engagement, excellence et intégrité – constituent le cadre général sur lequel s'appuient nos façons de faire comme membres de l'équipe Parcs Canada et notre façon de travailler ensemble pour réaliser notre Mandat et notre Vision.

Objectifs du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*

À titre de membres de l'équipe Parcs Canada¹, nous nous référons au *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* pour :

1. définir les attentes en matière de valeurs et d'éthique à Parcs Canada incluant :
 - nos Valeurs fondamentales et les comportements attendus s'y rattachant,
 - nos devoirs de vigilance à l'égard de comportements qui pourraient exposer l'organisation à des risques,
 - nos responsabilités;
2. assurer l'application concrète des valeurs et de l'éthique de Parcs Canada et leur mise en œuvre au quotidien;
3. favoriser une compréhension commune en encourageant le dialogue entre les membres de l'équipe Parcs Canada.

1. L'expression « membre de l'équipe Parcs Canada » s'applique à toute personne employée par Parcs Canada : employés nommés pour une période indéterminée (y compris les employés saisonniers), employés nommés pour une période déterminée, étudiants, employés occasionnels, travailleurs à temps partiel et employés en détachement ou en affectation.

Valeurs fondamentales de Parcs Canada et comportements attendus

Respect

Nous avons de l'estime et de la considération pour nous-mêmes et pour autrui.

Puisque le respect est essentiel à toute relation :

- je traite les autres avec courtoisie, prévenance et empathie;
- j'accueille favorablement les différences, je cherche à connaître les réalités, les idées et les points de vue d'autrui et je les valorise;
- je contribue au maintien d'un environnement de travail respectueux;
- j'exprime clairement mes besoins et mes intérêts de manière responsable et j'accorde de l'importance à ceux des autres;
- j'adhère aux droits, libertés, rôles et responsabilités établis.

Engagement

Par notre dévouement et notre passion, nous invitons et incitons les autres à contribuer à la réalisation de la Vision de Parcs Canada.

Puisque le succès de Parcs Canada requiert un effort collectif et concerté :

- je collabore avec les autres membres, équipes et groupes fonctionnels de Parcs Canada et je valorise leur contribution à mon travail;
- je recherche la rétroaction et j'en offre une, franche et respectueuse;
- je suis à l'écoute des gens et des réalités de mon milieu de travail, j'offre mon aide et demeure solidaire des autres membres de l'équipe Parcs Canada;
- j'établis et j'entretiens des relations mutuellement bénéfiques avec les membres de l'équipe Parcs Canada, les intervenants et les partenaires;
- je partage mes meilleures pratiques et j'utilise celles des autres.

Excellence

Nous sommes reconnus pour la qualité de nos politiques, programmes et services dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Puisque l'excellence requiert que chaque membre contribue au meilleur de ses compétences :

- je cherche constamment à fournir un travail de qualité et j'assume pleinement les responsabilités qui me sont confiées;
- j'utilise au mieux les ressources disponibles pour répondre aux objectifs et aux priorités de Parcs Canada;
- je recherche, je saisis et j'encourage les occasions d'apprentissage;
- je fais preuve d'innovation pour répondre aux besoins et relever les défis de Parcs Canada;
- je prends le temps de reconnaître et de souligner l'excellence.

Intégrité

Nous souscrivons à des normes d'éthique rigoureuses et agissons avec droiture pour servir l'intérêt public.

Pour maintenir la confiance des Canadiens et des membres de l'équipe Parcs Canada :

- je respecte la primauté du droit et exerce mes fonctions conformément aux lois, aux politiques et aux directives de façon non partisane et impartiale;
- j'exécute avec loyauté les décisions prises conformément à la loi par les dirigeants de Parcs Canada et j'aide ces derniers à en rendre compte au ministre responsable de l'Agence;
- je m'assure de ne pas utiliser mes fonctions officielles en vue d'obtenir un avantage inapproprié pour moi-même ou autrui, ou encore en vue de nuire à quelqu'un;
- je me conduis avec intégrité d'une manière qui puisse résister à l'examen public le plus rigoureux;
- j'agis de manière responsable quand je constate un comportement non conforme aux valeurs et à l'éthique de Parcs Canada.

Devoirs de vigilance

Les valeurs et l'éthique sont nécessaires pour maintenir des relations fructueuses basées sur la confiance entre les membres de l'équipe Parcs Canada et les intervenants, les partenaires ainsi que la population canadienne. Ces relations sont essentielles pour notre réussite à long terme et nous en sommes tous responsables.

Un incident peut rapidement nuire à ces relations et entraîner des conséquences sur l'ensemble de l'organisation.

Ainsi, certains secteurs à risque doivent constamment faire l'objet de notre vigilance.

1. Conseils aux dirigeants et exécution des décisions avec loyauté

À titre d'employés du gouvernement du Canada, nous servons l'intérêt public sous la gouverne de représentants démocratiquement élus. Nous devons donc nous assurer que l'Agence demeure impartiale et efficiente.

À cet effet, chaque membre de l'équipe doit :

- communiquer aux dirigeants l'information, les analyses et les conseils nécessaires en s'assurant d'être toujours ouvert, honnête, objectif et non partisan;
- utiliser les occasions d'échange et les moyens offerts par l'Agence pour faire connaître ses opinions, et se rallier aux décisions prises par les dirigeants conformément à la loi;
- mettre en œuvre les décisions prises de manière responsable et professionnelle;
- exercer sa liberté d'expression sans susciter de doute ou de perception inappropriée sur sa loyauté envers son employeur.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le document du Secrétariat du Conseil du Trésor intitulé *Obligation de loyauté*.

2. Soin et utilisation des biens et actifs du gouvernement

Parcs Canada loue ou possède de nombreux actifs tels que véhicules, immeubles, locaux, installations, uniformes, équipement, fournitures de bureau et de magasin, matériel technologique et de télécommunications, cartes de crédit,

bases de données et documents divers. Les membres de l'équipe reconnaissent que ces actifs doivent servir l'intérêt public.

À cette fin, chaque membre de l'équipe doit :

- utiliser ces actifs uniquement dans le cadre de ses fonctions officielles et jamais pour des raisons personnelles;
- obtenir une autorisation de son superviseur avant d'utiliser ces biens à des fins autres qu'officielles;
- rendre compte de tous les biens en sa possession ou sous son contrôle, en assurer la protection et en signaler le bris ou la perte à son superviseur.

3. Conflit d'intérêts

La présence de conflits d'intérêts peut nuire grandement à la confiance que le public accorde à Parcs Canada.

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un fonctionnaire a des intérêts personnels qui pourraient influencer indûment l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités officielles. Un conflit d'intérêts peut aussi être une situation dans laquelle le fonctionnaire utilise sa charge publique pour obtenir des gains personnels.

- Un conflit d'intérêts *réel* existe dans les faits.
- Un conflit d'intérêts *apparent* est un conflit où un observateur peut raisonnablement percevoir l'existence d'un conflit d'intérêts, que ce soit ou non le cas.
- Un conflit d'intérêts *potentiel* peut raisonnablement être prévu dans l'avenir.

Pour éviter un conflit d'intérêts, chaque membre de l'équipe doit :

- s'assurer de ne jamais utiliser ses fonctions officielles en vue d'obtenir un avantage inapproprié pour soi-même ou autrui, ou encore en vue de nuire à quelqu'un;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et résoudre tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel entre ses responsabilités officielles et ses affaires personnelles;
- se conformer en tout temps aux exigences de la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat* de l'Agence Parcs Canada.

4. Respect des limites légales et organisationnelles

Les limites sont établies notamment par les lois, les accords, les contrats, les politiques et les directives. Ces limites permettent à Parcs Canada de respecter les pouvoirs conférés par le gouvernement du Canada ainsi que de réaliser ses programmes et ses activités de façon uniforme et harmonisée.

Pour ce faire, chaque membre doit :

- respecter les lois, les politiques, les règlements et les directives du gouvernement du Canada et de l'Agence;
- en de très rares occasions, obtenir une autorisation préalable nécessaire si l'urgence et l'intérêt public obligent à faire exception;
- faire preuve de diligence raisonnable en s'informant et en communiquant avec son superviseur ou un autre spécialiste pour toute question ou tout besoin de clarification.

5. Relations entre les membres de l'équipe Parcs Canada

La nature des relations entre les membres de l'équipe Parcs Canada détermine la qualité de notre milieu de travail. Pour favoriser des relations fructueuses basées sur la confiance, les préserver et les consolider, chaque membre doit :

- traiter les autres de façon juste et équitable. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le document *Valeurs et principes de gestion des ressources humaines*;
- ne jamais harceler les membres de l'équipe Parcs Canada, ni les intervenants, ni les partenaires;
- ne jamais exercer de représailles à leur endroit;
- adopter une attitude responsable en utilisant les ressources, services et mécanismes disponibles à Parcs Canada pour obtenir le soutien nécessaire et pour rapporter toute situation de harcèlement ou de représailles.

Pour obtenir de l'aide

Le présent *Code* ne peut couvrir tous les enjeux et toutes les préoccupations d'ordre éthique qui surviennent au quotidien dans le milieu de travail. Les situations peuvent varier grandement et il peut être difficile de déterminer ce qui doit être fait. Lorsque cela se produit, veuillez en discuter sans tarder avec votre superviseur ou tout autre gestionnaire en autorité.

À titre de membres de l'équipe Parcs Canada, nous avons tous un rôle à jouer pour renforcer la culture éthique de notre organisation.

Le Centre des valeurs et de l'éthique
de Parcs Canada

Un lien de confiance pour vous aider

Numéro sans frais et confidentiel :

1-866-787-6780

Vous pouvez compter sur les professionnels du Centre des valeurs et de l'éthique de Parcs Canada pour vous aider à aborder les préoccupations et enjeux liés au travail. Le Centre des valeurs et de l'éthique offre des services personnalisés à tous les membres de l'équipe Parcs Canada et vous assure la confidentialité.

Application du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*

Le *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* est en vigueur depuis avril 2014. La présente version du *Code* et la *Politique concernant les conflits d'intérêts et l'après-mandat* remplacent le *Code d'éthique de l'Agence Parcs Canada 2006*.

Le présent *Code* s'applique à tous les membres de l'équipe Parcs Canada. Les membres en congé, y compris en congé sans solde, demeurent assujettis au *Code* et doivent s'y conformer pendant leur congé. Les entrepreneurs et bénévoles sont également tenus de respecter l'esprit du présent *Code*.

La conformité au *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* fait partie des conditions d'emploi. Au moment de signer une lettre d'offre, tous les membres de l'équipe Parcs Canada reconnaissent que la conformité au *Code* est une condition d'emploi. Toute infraction au *Code* peut entraîner des actions correctives, incluant des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au congédiement.

Responsabilités

1. Responsabilités de tous les membres de l'équipe Parcs Canada en matière de valeurs et d'éthique

Chaque membre de l'équipe Parcs Canada est un acteur important du maintien et du développement de relations fructueuses basées sur la confiance existant au sein de l'équipe, avec les intervenants, les partenaires et la population canadienne.

Chaque membre de l'équipe Parcs Canada est responsable :

- de mettre en pratique au quotidien les Valeurs fondamentales et les comportements attendus selon le *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*;
- d'informer rapidement son gestionnaire lorsqu'il est impliqué personnellement dans une situation pouvant aller à l'encontre du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* et pouvant nuire à l'image de marque de Parcs Canada;
- de clarifier promptement toute situation pouvant donner la perception de contrevenir au *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*;
- de rester vigilant et de rechercher les conseils nécessaires selon la situation.

Conformément à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, Parcs Canada a mis en place un mécanisme de divulgation interne d'actes répréhensibles. Selon ce mécanisme, tout membre qui croit de bonne foi qu'un acte répréhensible a été commis peut faire une divulgation à son superviseur ou à l'ombudsman.

2. Responsabilités particulières des superviseurs de Parcs Canada en matière de valeurs et d'éthique

En plus de leurs responsabilités comme membres de l'équipe Parcs Canada, les superviseurs de tous les niveaux assument les responsabilités liées à la supervision du personnel. Ils s'assurent que les valeurs et l'éthique de Parcs Canada deviennent concrètes et visibles, tant dans les activités au quotidien que dans la livraison de services.

Les superviseurs doivent agir en leader et inciter les autres membres de l'équipe Parcs Canada à adopter les valeurs et l'éthique de l'organisation.

Sur le plan personnel, ils doivent incarner les Valeurs fondamentales et les comportements attendus. À titre de superviseurs, ils ont la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre au quotidien dans leurs équipes.

À cet effet, les superviseurs doivent :

- intervenir rapidement pour traiter toute situation perçue ou rapportée comme non conforme au *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*;
- entretenir un dialogue en continu avec leur équipe sur les valeurs et l'éthique de Parcs Canada;
- donner l'exemple en posant des gestes visibles par les membres de leur équipe;
- remettre le *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* à tout nouveau membre de l'équipe et en discuter avec lui;
- faire en sorte que les membres de leur équipe respectent en tout temps l'esprit et les exigences du *Code* en leur offrant l'appui nécessaire ou en prenant les mesures correctives appropriées.

3. Responsabilités particulières des membres de l'équipe de gestion de Parcs Canada – gestionnaires intermédiaires et gestionnaires du groupe de la direction – en matière de valeurs et d'éthique

En plus de leurs responsabilités en tant que membres et superviseurs, les membres de l'équipe de gestion de Parcs Canada sont responsables de la saine gestion des ressources

qui leur sont confiées par l'Agence et dont ils doivent rendre compte.

Ils s'assurent que leurs décisions de gestion soutiennent la mise en œuvre des valeurs et de l'éthique de Parcs Canada dans leur secteur de responsabilités. Ils suscitent des occasions d'en discuter et, si nécessaire, apportent les enjeux soulevés à l'attention des autorités désignées de Parcs Canada.

4. Responsabilités particulières des membres du comité exécutif de gestion de Parcs Canada en matière de valeurs et d'éthique

Les membres du comité exécutif de gestion ont la responsabilité d'établir les orientations stratégiques de Parcs Canada. Ils appuient les valeurs et l'éthique de Parcs Canada en les intégrant dans les politiques, directives, processus et normes sous leurs responsabilités.

5. Responsabilités particulières du directeur général de l'Agence en matière de valeurs et d'éthique

Le directeur général de l'Agence est le leader en matière de valeurs et d'éthique. Il a l'obligation légale d'établir le

Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada et d'assurer son application et sa mise en œuvre.

Le directeur général de l'Agence est à l'écoute des membres de l'équipe Parcs Canada, recherche leur contribution et communique sa vision des Valeurs et des comportements nécessaires au succès de l'organisation.

6. Responsabilités particulières de l'ombudsman de Parcs Canada en matière de valeurs et d'éthique

En plus de ses responsabilités en tant que membre de l'équipe Parcs Canada, superviseur et membre de l'équipe de gestion de Parcs Canada, l'ombudsman est aussi le directeur du Centre des valeurs et de l'éthique.

Ainsi, l'ombudsman doit :

- encourager et alimenter les discussions sur les valeurs et l'éthique;
- offrir l'orientation et les conseils nécessaires à l'égard de dilemmes éthiques, de conflits d'intérêts et de l'application du *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada*;

- établir et mettre en œuvre un mécanisme interne pour traiter les divulgations d'actes répréhensibles en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;
- fournir le soutien et les conseils nécessaires à l'élaboration des politiques et des directives.

Liens avec les documents existants

Les Valeurs fondamentales de Parcs Canada constituent le cadre général et commun de tous les secteurs de l'Agence. Elles appuient les outils déjà en place, dont les *Valeurs et principes de gestion des ressources humaines*, les *Attributs du leadership*, le *Code de conduite des gardes de parcs* et les *Normes de service de qualité pour nos visiteurs*.

Parcs Canada étant un organisme du gouvernement fédéral, son *Code de valeurs et d'éthique* s'harmonise en tous points avec le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* du gouvernement du Canada.

Le *Code de valeurs et d'éthique de Parcs Canada* est en vigueur depuis avril 2014.